



Biomag

AGRUMES,
COMPRIMÉ
À CROQUER

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent après 4 semaines, consultez un médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.



LEHNING
LABORATOIRES

Laboratoires Lehning
3 rue du Petit Marais

57640 Sainte-Barbe, France

Dans cette notice :

1. Qu'est-ce que BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?
3. Comment utiliser BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?
6. Informations supplémentaires.

1 - QU'EST-CE QUE BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer est un médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans les manifestations de l'anxiété, du stress et dans les états de fatigue passagère.

2 - QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?

Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

N'utilisez jamais BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer :

- Chez l'enfant de moins de 6 ans en raison du risque de fausse route lié à la forme pharmaceutique.
- Si vous êtes allergique (hypersensible) aux substances actives ou à l'un des composants contenus dans BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer.

Faites attention avec BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer :

- L'utilisation de ce médicament est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au galactose, un déficit en lactase de Lapp ou un syndrome de malabsorption du glucose ou du galactose (maladies héréditaires rares).
- L'utilisation de ce médicament est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au fructose, un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou un déficit en sucrase/isomaltase (maladies héréditaires rares).

Prise d'autres médicaments :

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Aliments et boissons

Ce médicament est à prendre à distance des repas.

Grossesse et allaitement

En l'absence de données expérimentales et cliniques, et par mesure de précaution, l'utilisation de ce médicament n'est pas recommandée pendant la grossesse et l'allaitement.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Informations importantes concernant certains composants de BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer :

Ce médicament contient du lactose et du saccharose.

3 - COMMENT UTILISER BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?

Posologie

Médicament réservé à l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans.

Traitement d'attaque pendant 15 jours :

- Adultes : 2 comprimés 3 fois par jour.
- Enfants de plus de 6 ans : 1 comprimé 2 à 3 fois par jour.

Traitement d'entretien pendant 1 mois :

- Adultes : 1 comprimé 3 fois par jour.
- Enfants de plus de 6 ans : 1 à 2 comprimés par jour.

Mode et voie d'administration

Comprimés à croquer et laisser fondre sous la langue, de préférence en dehors des repas. Voie orale.

Durée du traitement

Le traitement ne devra pas être poursuivi au-delà de 4 semaines sans avis médical.

Si vous avez pris plus de BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer que vous n'auriez dû :

Consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

4 - QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5 - COMMENT CONSERVER BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer après la date de péremption figurant sur la plaquette thermoformée ou sur la boîte.

Pas de précautions particulières de conservation.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES Que contient BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer ?

Les substances actives sont :

Magnesia
muriatica 1 DH.....50 mg,
Magnesia
bromata 4 DH.....10 mg,
Magnesia
phosphorica 1 DH.....50 mg,
Plumbum
metallicum 8 DH.....10 mg,
Kalium
phosphoricum 5 DH.....10 mg,
Ambra grisea 8 DH.....10 mg,
pour un comprimé de 1 g.

Les autres composants sont :

Lactose, stéarate de magnésium, amidon de riz, saccharose, arôme naturel d'agrumes.

Qu'est-ce que BIOMAG AGRUMES, comprimé à croquer et contenu de l'emballage extérieur ?

BIOMAG AGRUMES, comprimé se présente sous forme de comprimé à croquer. Boîte de 6 plaquettes de 15 comprimés.

Titulaire / Exploitant / Fabricant

Laboratoires Lehning
3 rue du Petit Marais
57640 Sainte-Barbe
France

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 22/01/2013.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site internet de l'ANSM (France).



Les laboratoires Lehning participent à CYCLAMED, association chargée de la collecte et de l'élimination des déchets issus de médicaments. Ils vous demandent en conséquence de rapporter à votre pharmacien l'emballage de ce médicament vide ou non.